

803/85

SABLIERES DU NOGENTAIS

Société Anonyme au capital de 130 000 €
Siège Social : Route de Pont s/Seine
BARBUISE (10400 NOGENT S/SEINE)

320 389 265 R.C.S. TROYES

**GREFFE du TRIBUNAL
de COMMERCE**

26 JUIL. 2000

10000 TROYES (Aube)

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 17 AVRIL 2000**

L'an deux mille, le dix sept avril, à dix heures, les administrateurs de la Société "**SABLIERES DU NOGENTAIS**", Société Anonyme au capital de 130 000 €, dont le Siège Social est à BARBUISE (10400 NOGENT S/SEINE), Route de Pont s/Seine, se sont réunis audit siège sur la convocation de leur Président.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Madame **Anne-Marie CHARLE**, Président,
- Monsieur **Arnaud CHARLE**,
- Monsieur **Yves MACQUIN**.

Monsieur **Michel LAUNOY** est absent excusé.

La séance est présidée par Madame **Anne-Marie CHARLE**, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, qui constate la présence effective de plus de la moitié des administrateurs et déclare qu'en conséquence, le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Décès de Monsieur Alexandre CHARLE ;
2. Questions diverses.

Madame le Président rappelle au Conseil le décès accidentel de Monsieur Alexandre CHARLE, survenu le 12 mars 2000.

Après avoir constaté que le nombre d'administrateurs encore en fonction reste supérieur au minimum légal, le Conseil décide de ne pas remplacer Monsieur Alexandre CHARLE dans ses fonctions.

Le Conseil confère tous pouvoirs à son Président aux fins d'effectuer toutes les formalités consécutives à cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et un administrateur.

Copie certifiée conforme
Le Président du Conseil
d'Administration

